



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 43454

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la pertinence du rapport qui lui a été remis le 29 octobre 2013 par un président de section au Conseil d'État. Dans ce rapport sont évoqués la situation des agents de l'État, leur statut et ses évolutions au regard notamment d'une contrainte budgétaire plus accrue. Ainsi, il est recommandé de définir un cadre salarial motivant et assurer des parcours professionnels de qualité. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement à cette recommandation.

Texte de la réponse

En plus du protocole PPCR (cf. Réponse à la question no 43455) qui modifie sensiblement les grilles statutaires dans les trois versants de la fonction publique, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif indemnitaire de référence au sein des services de l'Etat, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Institué par le décret no 2014-513 du 20 mai 2014, il simplifie le paysage indemnitaire par la réduction du nombre de primes, et rend le système indemnitaire plus transparent.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43454

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12294

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10318